

Vœu pour l'arrondissement / article supplémentaire à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Rapporteurs : Maxime et Morgane

Morgane :

Mesdames et messieurs les élus,

Chères Conseillères, chers conseillers,

Nous représentons la commission « Environnement, Transport et Cadre de Vie » du conseil des enfants, et nous allons vous présenter le vœu que nous vous proposons de voter.

Il s'agit d'ajouter un article à la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qui parlerait du développement durable.

La commission tient à remercier la Ligue des Droits de l'Homme qui a beaucoup travaillé avec nous.

Nous allons donc vous lire le vœu :

Considérant que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, adoptée en 1948, ne contient pas d'articles concernant le développement durable, car ce sujet n'existait pas encore,

Considérant que la terre est en danger et qu'il faut agir rapidement,

Maxime :

Considérant que les femmes et les hommes sont tous responsables de la protection de notre planète, et que déjà des femmes et des hommes souffrent des dégâts causés à l'environnement,

Considérant que la protection de notre planète concerne les générations présentes et futures,

La commission Environnement, Transport et Cadre de Vie émet le vœu que la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme soit complétée par un article ou un texte parlant de :

- ✓ l'accès de tous à l'eau potable, à une nourriture saine, à un air sain
- ✓ la préservation de la capacité à renouveler les ressources naturelles (bois, terres agricoles...)
- ✓ l'économie et la répartition équitable des ressources naturelles non renouvelables (pétrole, gaz, charbon, minerais...)
- ✓ le droit d'être informés, par exemple s'il y a un danger pour notre santé,
- ✓ le droit d'être éduqués sur le développement durable

Nous vous proposons donc de voter ce vœu et nous vous remercions de votre écoute.